

ÉDUCATION CIVIQUE 2de	Thème Égalité, différences, discriminations	Sujet La discrimination positive
Utiliser des outils Tice	Fiche 33 FICHE ELEVE	

La parité homme-femme en politique

Objectif de l'activité : évaluer les effets de la loi de 2000 sur la parité ; construire des graphiques simples.

Outils Tice nécessaires : logiciel de traitement de texte et tableur.

Travaillez seul ou à deux en suivant 2 étapes.

À savoir : la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives a d'abord imposé l'alternance stricte hommes-femmes sur les listes aux élections européennes et aux élections sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de six candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives.

1. La place des femmes à l'Assemblée Nationale

- a. À partir du document 1, **construisez une représentation graphique** de la place des femmes à l'Assemblée nationale. Pour cela, vous utiliserez un tableur pour créer un graphique qui représente à la fois le pourcentage de femmes candidates et le pourcentage de femmes élues.

Doc. 1 : Le pourcentage des femmes candidates et des femmes élues aux élections législatives en France

Élections	Pourcentage de femmes candidates	Pourcentage de femmes élues
Juin 1988	11,6	5,7
Mars 1993	19,5	6,1
Mai 1997	23	10,9
Juin 2002	38,8	12,3
Juin 2007	41,6	18,5

Répondez ensuite aux questions suivantes :

- b. Est-ce que le pourcentage de candidates et le pourcentage d'élues ont évolué de la même façon ?

.....

.....

.....

.....

c. À partir de quelle année le pourcentage de femmes candidates dépasse les 20 % ?

À partir de quelle année le pourcentage de femmes élues dépasse les 20 % ?

.....
.....
.....
.....

d. Est-ce que la loi sur la parité a eu un effet sur le nombre de femmes candidates et le nombre de femmes élues ?

.....
.....
.....
.....

2. La place des femmes en politique

À partir du document 2, construisez 3 graphiques portant le titre suivant :

- a. Pourcentage de femmes et d'hommes élus conseillers municipaux en 2008.
- b. Pourcentage de femmes et d'hommes élus maires dans les communes de plus de 3 500 habitants.
- c. Pourcentage de femmes et d'hommes élus maires dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Doc. 2 : Quelques chiffres sur la place des femmes en politique

Le pourcentage global des femmes conseillères municipales, quelle que soit la taille de la commune, s'établit à 35 % en 2008. En revanche, les femmes élues maires ne représentent que 13,8 % des maires toutes communes confondues (14,2 % dans les communes de moins de 3 500 habitants contre 9,6 % dans les communes de 3 500 habitants et plus).

Source : Assemblée nationale

Répondez aux questions suivantes :

d. La loi sur la parité est-elle suffisante pour garantir une égale représentation homme-femme ? Justifiez votre réponse.

.....
.....
.....
.....
.....

e. Que montre le nombre de maires en termes d'inégalités homme-femme ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....